

Thème général du séminaire : « *Drogues et addictions en Afrique : dynamiques sociales et stratégies d'intervention* »

Sous-thème : « *Les drogues en Afrique de l'Ouest : système de production et réseaux de distribution des stupéfiants* »

Initiateur : Laboratoire d'analyse des sociétés et pouvoirs/Afrique –
Diasporas (LASPAD)

Animateur : Dr Mory Mandiana **DIAKITÉ**




Image d'échantillons et de saisies de drogues



Contenu de l'enseignement

1. Généralité ;
 - 1.1 Des drogues d'origine végétale aux drogues synthétiques : Evolution d'un mal sans frontière ;
2. Système de production des drogues ;
 - 2.1 Production des drogues d'origine végétale ;
 - 2.2 Production des drogues de synthèse ;
3. Hausse constante de la demande de drogues ;
4. Réseaux de distribution des stupéfiants en Afrique de l'Ouest ;
5. Facteurs favorisant le trafic et la consommation des drogues ;
 - 5.1 Faiblesse des États comme facteur-clé favorisant la consommation abusive et le développement des réseaux de trafic de drogues ;

6. Aspect socioprofessionnel de l'addiction aux drogues ;
 7. Stigmatisation de la personnalité dépendante ;
 - 7.1 Prise en charge des personnes souffrant des troubles liés à la consommation de drogues ;
 8. Lutte contre l'usage des stupéfiants ;
 - 8.1 Méthode répressive ;
 - 8.2 Méthode préventive ;
 - 8.2.1 Mesures envisageables pour la réduction de la demande ;
 9. Décriminalisation de la possession de petites quantités de drogues et autres activités connexes
 - 9.1 Défis liés à la décriminalisation de la possession de petites quantités de drogues et autres activités connexes ;
 - 10- Perspectives dans le domaine de la recherche en addictologie.
- 

1. Généralité

La vulnérabilité du continent africain face au fléau de la drogue est une source de profonde inquiétude, tant pour les dirigeants que pour les partenaires au développement. Les saisies de cocaïne et d'héroïne quasi quotidiennes dans nos aéroports, aux frontières et même en haute mer, illustrent tristement que l'Afrique de l'Ouest, notre Sous-région, est devenue une plaque tournante privilégiée pour les réseaux internationaux spécialisés dans le trafic de drogues dures. Mais ce problème va au-delà du simple trafic. Il existe aujourd'hui un lien étroit entre le commerce des drogues, le financement du terrorisme et la corruption.

Selon les statistiques, les quantités de tramadol saisies dans cette région représentent à elles seules 95 % des volumes mondiaux confisqués dans des contextes illicites. Le cannabis, quant à lui, demeure la substance la plus consommée, représentant à lui seul 28 % des patients admis dans les centres de traitement. Outre les substances psychotropes couramment utilisées, on note l'apparition de nouvelles formes de drogues comme celle dénommée : *kush*. Un rapport récent de l'ONUDDC montre l'augmentation considérable des saisies de cocaïne dans les pays sahéliens, qui sont sur la route maritime et terrestre la plus courte depuis l'Amérique latine vers l'Europe. Ces saisies sont passées de 13 kg par an en 2015-2020 à 1466 kg en 2022. L'héroïne, quant à elle, provient d'Asie et débarque dans les ports du golfe de Guinée pour continuer vers le Nord, comme les nouveaux produits de synthèse, venus d'Inde et de Chine.

1.1 Des drogues d'origine végétale aux drogues synthétiques : Evolution d'un mal sans frontière

L'usage des drogues par l'homme n'est pas un phénomène nouveau. L'origine remonte peut-être bien avant la sédentarisation de l'agriculture. Elle doit être liée à l'utilisation de préparations ou de produits végétaux bruts ayant un impact psychoactif relativement modéré sur le comportement humain à des fins rituelles, spirituelles ou médicinales. Avec le progrès scientifique dans le domaine médical notamment, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, lorsque la recherche et l'industrie pharmaceutiques ont pris une certaine ampleur qu'il est devenu possible de fabriquer en laboratoire, partout dans le monde, les principes actifs purs de plusieurs produits traditionnels d'origine végétale. Les composés psychoactifs sont alors raffinés afin d'extraire des alcaloïdes (résine, morphine, cocaïne etc.) à partir des matériaux végétaux bruts pour la fabrication des drogues de synthèse.

Ainsi, avec l'introduction de nouvelles réglementations dans l'utilisation de ces produits, on assiste le détournement des circuits licites vers le commerce illicite. Le resserrement et l'élargissement des mesures de contrôle ont ensuite débouché sur la création de laboratoires clandestins qui, pour satisfaire la demande illicite, fabriquent illégalement par synthèse des copies des produits psychoactifs recherchés.



2. Système de production des drogues

En tenant compte du mode de production, on peut classifier les drogues en deux grandes catégories : **drogues naturelles ou d'origine végétale** et **les drogues de synthèse ou synthétiques**. Le trait distinctif des drogues synthétiques, par opposition aux drogues d'origine végétale, est qu'elles sont fabriquées par synthèse dans un laboratoire chimique, habituellement à partir de produits chimiques disponibles dans le commerce (appelés précurseurs ou matériaux de départ). Les drogues d'origine végétale, en revanche, sont obtenues par raffinage ou traitement de matériaux végétaux.

Ainsi, on distingue les **drogues naturelles**, entièrement composées de produits naturels ou confectionnées à partir d'**ingrédients naturels** (comme la cocaïne et le cannabis), et les **drogues synthétiques** (comme la métamphétamine, l'ecstasy, MDMA, le GHB ou encore la kétamine) obtenues à partir d'**ingrédients chimiques**. Ces dernières ont généralement vocation à reproduire les effets de produits naturellement psychotropes ayant des **effets puissants**, à la fois sur le corps et l'esprit. Autrement dit, elles sont des copies de substances naturelles. Bref, c'est le **procédé d'obtention d'une drogue qui permet la distinction entre les drogues naturelles et synthétiques**. En plus, lorsque des précurseurs naturels interviennent dans le procédé de fabrication, les produits qui en résultent sont appelés drogues "**semi synthétiques**". L'héroïne et la cocaïne peuvent, par exemples, être produites à partir de matériaux naturels ou par synthèse chimique.

2.1 Production des drogues d'origine végétale

L'agriculture étant zonale, donc déterminée par le climat et d'autres facteurs physicochimiques, fait que des zones de production et celles de consommation des drogues d'origine végétales se situent souvent sur différents continents. Tel est le cas du cocaïer qui est essentiellement cultivé en Amérique latine, mais qui se retrouve sur d'autres continents, notamment l'Europe et l'Amérique du Nord. L'Afrique demeure une zone de transit de ces drogues compte tenu de la pauvreté et la faiblesse des États gangrenés par la corruption endémique.

Cependant, le crack, un dérivé de la cocaïne appelée également la cocaïne des pauvres, y est produit et abondamment consommé. Par contre, l'Afrique est propice à la production et commercialisation du cannabis et d'autres drogues semi-synthétiques. Nombreuses sources documentaires indiquent que l'Afrique est le premier producteur mondial de cannabis, dont l'essentiel de la production est consommée sur place, avec un taux de consommateurs chez la population adulte estimée à 7,7 %.

2.2 Production des drogues de synthèse

La fabrication de drogues de synthèse **implique des manipulations chimiques**. Elles sont parfois conçues à partir de plusieurs ingrédients parfaitement légaux, dont la combinaison, par réaction chimique, crée des substances provoquant des effets puissants, à la fois sur le corps et l'esprit. **À la différence des drogues dites classiques comme la cocaïne ou l'héroïne, ces nouveaux produits de synthèse ne sont pas fabriqués à partir de plantes de coca ou de pavot, mais à partir de produits chimiques.** Les fabricants utilisent des dérivés du pétrole comme le benzène ou le kérozène, mais aussi des acides ou de l'acétone. Comme partout dans le monde, de nouvelles drogues apparaissent régulièrement sur le marché. Ces drogues, essentiellement des **drogues de synthèse** fabriquées en laboratoire clandestin se renouvellent en permanence.

3. Hausse constante de la demande de drogues

L'offre et la demande sont des maux d'égale ampleur, auxquels il faut s'attaquer simultanément et avec une vigueur et une conviction identiques. Il est essentiel de réussir à réduire la demande si nous voulons obtenir un succès permanent dans la lutte contre les drogues. Les Africains s'adonnent de plus en plus à la consommation de différentes substances toxiques, en particulier les tranches d'âge les plus jeunes. Selon les données, il est estimé à 73,4 % des personnes traitées pour troubles toxicomanes seraient âgées de 15 à 44 ans. L'introduction des nouvelles drogues dont celle dénommée : **Kush**, investissent de plus en plus des pays de l'Ouest. Le kush est un dérivé du cannabis mêlé à des substances synthétiques

4. Réseaux de distribution des stupéfiants en Afrique de l'Ouest

D'une manière générale, l'écosystème ou la chaîne de la toxicomanie comprend la production, transformation, commercialisation et consommation, que l'on peut grouper comme suit :

- ▶ les producteurs-consommateurs ;
- ▶ les trafiquants-consommateurs ;
- ▶ les simples producteurs ;
- ▶ enfin, les simples consommateurs.

Il y a des producteurs qui se limitent simplement à la production, pendant que d'autres produisent et livrent aux marchands spécialisés se trouvant aux centres urbains où la demande est forte. Comme des simples producteurs, il y a des simples trafiquants et trafiquants-consommateurs de drogues. Ces derniers ne se limitent pas seulement à la vente, mais ils en sont consommateurs également. Mais **les simples consommateurs de drogues sont incontestablement les plus nombreux et comprennent les élèves, étudiants, enseignants, chauffeurs, orpailleurs, agents des forces de défense et de sécurité ainsi que des administrateurs civils.** Ensuite, viennent les trafiquants-consommateurs.

C'est ce qui explique la complexité de la lutte contre la drogue, car, ceux qui répriment sont souvent des consommateurs ou complices des passeurs de drogues communément appelés : **dealers**. Il y a également la cupidité des agents des forces de défense et de sécurité, qui saisissent et recyclent les mêmes drogues saisies et présentées aux medias. Et si c'est le cas, la lutte devient simplement un jeu de dupe impliquant des hauts dignitaires du régime en place.

5. Facteurs favorisant le trafic et la consommation des drogues

Parmi les facteurs favorisant le trafic et la consommation abusive des stupéfiants, on peut citer entre autres : l'usage détourné des réseaux sociaux, l'extrême pauvreté, la recherche de l'endurance, le chômage accentué par l'inadéquation du contenu des enseignements au besoin du marché, la mal gouvernance qui engendre la corruption, le désespoir, l'inégalité ou l'injustice sociale, l'impuissance ou la démission des parents dans l'éducation des enfants, la prostitution, les guerres, etc.

5.1 Faiblesse des États comme facteur-clé favorisant la consommation abusive et le développement des réseaux de trafic de drogues

Les pays dont l'État est faible ou absent ou les zones incontrôlées sont des terrains fertiles au développement et à l'installation des réseaux criminels de tous genres. Ces réseaux, notamment ceux spécialisés dans le trafic de drogues, tirent profit de la **faiblesse des systèmes de gouvernance et des vides juridiques** des pays d'Afrique de l'Ouest pour s'y implanter. Ils peuvent également compter sur de vastes réseaux, aussi bien dans le secteur formel qu'informel, pour les aider dans leur entreprise et les soutenir en cas de problème, notamment en leur facilitant l'accès aux aéroports, aux ports, aux installations de stockage, aux transports et aux systèmes de communication, et en les aidant à obtenir des documents officiels.

6. Aspect socioprofessionnel de l'addiction aux drogues

Détournées du cadre médical, les drogues se consomment comme stimulants par diverses catégories de professionnels, parmi lesquels les producteurs agricoles, les chauffeurs de motos-taxis et les orpailleurs, qui recherchent de l'endurance pour exercer leurs activités. Pour les criminels, l'usage de stupéfiants est souvent motivé par le désir de dissiper la peur lorsqu'ils commettent des crimes. Il y a également l'automédication, la dissipation du stress. Malheureusement, les effets délétères de ces substances, comme les addictions, la toxicité, l'apparition de troubles psychiques, la désocialisation et la marginalisation ou stigmatisation, ne sont pas suffisamment étudiés et documentés. Pourtant, les ravages qu'elles causent, parfois dès la première prise, sont bien réels et souvent irréversibles.

Les arrestations et les saisies ont également explosé. Les interceptions de cargaisons de cocaïne par les forces de l'ordre du monde entier ont enregistré des saisies atteignant un niveau record de près de 2.000 tonnes en 2021 (ONUDDC, 2021). Le Trafic de drogues est un problème transnational, transatlantique, transcontinental.



7. Stigmatisation de la personnalité dépendante

La stigmatisation est une discrimination qui consiste à traiter de manière défavorable une personne en fonction d'un critère (sexe, âge, handicap, origine, couleur de la peau, etc.). Elle est souvent structurelle et fondée sur des préjugés. Les personnes vivant avec un handicap ou de trouble mental en sont souvent victimes. Au cours de leur vie, ces personnes sont parfois moins considérées et moins favorisées comparées à celles qui n'en ont pas. Et le blâme ne revient pas à une seule personne, tout comme une personne ne peut changer à elle seule le système discriminatif. La stigmatisation fait souffrir les personnes qui en sont victimes plus que le trouble en lui-même. Elle peut même expliquer la dépendance de certaines personnes aux stupéfiants.

Le cycle de la discrimination

Santé mentale : de l'étiquette à la discrimination

1

ÉTIQUETER

Distinguer selon certaines différences visibles.

EXEMPLE : Regarder avec méfiance une personne qui semble parler toute seule dans la rue.

DISCRIMINER

Priver une personne d'égalité, traiter différemment, aux yeux de la loi.

EXEMPLE : Refuser un emploi à une personne, car elle a dit être concernée par un trouble psychique.

4

SÉPARER

Différencier certaines personnes des autres.

EXEMPLE : Considérer qu'il y a « Eux » d'un côté et « Nous » de l'autre.

3

2

STÉRÉOTYPER

Généraliser des défauts, à partir d'une caractéristique.

EXEMPLE : Considérer que les personnes suivies en psychiatrie sont toutes violentes et dangereuses.

7.1 Prise en charge des personnes souffrant des troubles liés à la consommation de drogues

L'offre de traitement des troubles liés à l'usage de drogues est toujours loin de répondre à la demande, et des disparités persistent en matière d'accès tant entre les régions qu'en ce qui concerne le type et la qualité des traitements. Au niveau mondial, environ une personne sur cinq souffrant de troubles de cette nature a reçu un traitement en 2021. Les différentes formes de traitement ne respectent pas toutes les droits humains et ne sont pas toutes fondées sur des données factuelles. Les femmes se heurtent à des obstacles dans l'accès aux services de traitement, alors qu'en 2021, 45 % des personnes qui avaient fait usage de stimulants de type amphétamine au cours de l'année écoulée étaient des femmes. Cependant, elles ne représentaient que 27 % des personnes bénéficiant d'un traitement.

Globalement, c'est en Asie et en Afrique que la part des femmes parmi les personnes traitées pour usage de drogues est la plus faible, et c'est dans les sous-régions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ainsi que de l'Amérique du Nord qu'elle est la plus élevée. On observe également des différences entre milieux urbains et milieux ruraux. **Le meilleur traitement est celui qui encouragera les toxicomanes à se présenter et à chercher de l'aide.** Dans l'idéal, le traitement des toxicomanes devrait comprendre la délivrance de conseils, une prise en charge motivante, un traitement médical, une réadaptation et une réintégration dans la société.

8. Lutte contre l'usage des stupéfiants

La lutte contre les drogues et les conduites addictives constitue une priorité de l'action publique, afin de protéger nos concitoyens, en particulier, les plus jeunes. Problématique sociétale complexe, elle concerne directement la sécurité et la santé des citoyens et suscite en permanence des débats. Pour plus d'efficacité dans la lutte contre la consommation et le trafic des drogues, il faut rompre la chaîne d'approvisionnement, renforcer la surveillance et mutualiser davantage les moyens de lutte entre les pays producteurs et les pays demandeurs. Autrement dit, elle doit reposer sur des approches innovantes et globales, impliquant tous les acteurs concernés, dont : les forces de l'ordre, les autorités judiciaires, les ONG locales et internationales, les élus locaux, les partenaires au développement, les responsables du système éducatif, les autorités traditionnelles, ainsi que les leaders religieux.

8.1 Méthode répressive

La méthode répressive a été privilégiée pour endiguer le fléau de la drogue dans la plupart des pays à travers le monde. Malheureusement cela n'a pas permis et ne permettra certainement pas d'arriver à **un monde de zéro toxicomane**. Cependant, elle présente des avantages, dont : les saisies record dans les ports, aéroports, postes frontaliers et en haute mer et les arrestations et détentions des trafiquants et consommateurs de drogues.

En termes de faiblesse liée à la méthode répressive, on peut citer :

- ▶ le recyclage des quantités de drogues saisies ;
- ▶ les détentions arbitraires prolongées des présumés détenteurs et consommateurs de drogues ;
- ▶ le paiement de pourboires aux agents véreux pour recouvrer sa liberté ou du moins provisoirement ;
- ▶ Trafic et consommation de drogues en milieu carcéral souvent avec la complicité des agents pénitentiaires véreux.

Bref, cette méthode ne prend pas en compte ou presque peu l'aspect droit de l'homme. Les pauvres consommateurs, insuffisamment éduqués pour la plupart, ignorent les notions de droit et ne pouvant se faire assister par des avocats pour sortir de la prison. Ils sont pour la plupart des récidivistes dont la prison constitue leurs secondes familles.

8.2 Méthode préventive

La prévention, en matière de la lutte contre la drogue, est une démarche qui consiste à prévenir l'addiction aux stupéfiants chez les jeunes, car, plus la consommation est précoce, plus le risque de développer une addiction sur le long terme augmente. Un des enjeux est donc de retarder l'entrée dans les consommations en mettant en place des dispositifs de prévention en direction des adolescents (en milieu scolaire par exemple), des jeunes et des familles pour prévenir l'entrée dans les consommations de drogues. Les avantages sont certes difficiles à chiffrer, mais qui peuvent être constatés par des sondages et des enquêtes qualitative et quantitative menées auprès des services spécialisés.

8.2.1 Quelques mesures envisageables pour une prévention plus efficace

Pour réduire au strict minimum la consommation abusive de la drogue et ses conséquences néfastes sur la santé publique et la société, il est essentiel de :

- ▶ renforcer la surveillance épidémiologique des drogues aux seins des couches vulnérables, en menant périodiquement des enquêtes sérieuses sur le fléau ;
- ▶ améliorer la gouvernance par l'instauration de la transparence dans la gestion des ressources de l'État afin de réduire significativement l'inégalité sociale ;

- ▶ recruter et former suffisamment de psychologues et spécialistes en addictologie ;
- ▶ mettre en place un système de réinsertion socioprofessionnelle des personnes guéries de trouble mental causé par la drogue ;
- ▶ développer des projets de substitution de spéculations afin d'inciter des producteurs et fabricants de drogues de synthèse à se reconverter ;
- ▶ créer et développer des infrastructures de prise en charge sanitaire des psychos dépendants et des programmes de lutte intégrée contre la drogue couvrant l'ensemble du territoire national.

Bref, il faut réduire les inégalités et les disparités d'accès à l'éducation et aux services de soins médicaux, tout en améliorant substantiellement la gouvernance politique et économique.

9. Décriminalisation de la possession de petites quantités de drogues et d'autres activités connexes

Dans certains pays, le cannabis fait actuellement l'objet de débats sur sa possible légalisation à des fins médicales et agricoles, brandissant des questions éthiques et économiques pour justifier le bien-fondé de cette démarche. Pour la **Commission Ouest Africaine sur la Drogue**, la criminalisation de l'usage de drogues aggrave les problèmes sanitaires et sociaux, pèse lourdement sur le système pénal et encourage la corruption. Par contre, elle préconise que les trafiquants et leurs complices soient traqués et jugés avec la plus grande fermeté. Pour elle, l'application de la loi ne doit pas se faire au détriment des personnes pauvres, vulnérables et moins éduquées que sont les consommateurs de drogues, tandis que les puissants et ceux qui ont des contacts bien placés passent à travers les mailles du filet.

9.1 Défis liés à la décriminalisation de la possession de petites quantités de drogues et autres activités connexes

- ▶ La décriminalisation de la possession de drogue et d'autres activités connexes risque de compliquer davantage la tâche aux acteurs de la lutte contre le fléau de la drogue. Autrement dit, est-ce que cette démarche a tenu des détails suivants :
- ▶ l'apport du cannabis à la santé humaine,
- ▶ l'âge toléré de la consommation de drogues,
- ▶ la dose journalière individuelle permise,
- ▶ la quantité de production nationale du cannabis et des drogues de synthèse susceptibles d'être importées,

- ▶ les lieux de consommation de drogues autorisées ou tolérées,
- ▶ le développement des laboratoires d'analyses dotés de matériels adéquats et d'un personnel opérationnel compétent ;
- ▶ l'élaboration et/ou la révision des codes de drogues dans lesquels les préparations contenant une ou des molécule(s) de substances tolérées sont définies,
- ▶ les mesures dissuasives pour éviter l'amalgame dans l'application des lois autorisant l'usage de certaines drogues et celles non encore autorisées.

À cela, s'ajoute l'indemnisation des victimes de la loi criminalisant la consommation des mêmes drogues autrefois non décriminalisées. C'est-à-dire, ceux qui ont été déjà victimes d'emprisonnement pour détention et usage des petites quantités des mêmes drogues faisant l'objet de décriminalisation. Des victimes qui sont soit libérées ou soit en détention encore. Sur leurs casiers judiciaires doivent leurs séjours en prison ou pas ? Ce sont là entre autres défis qui méritent d'être analysés, d'autant plus qu'un autre sujet brûlant, notamment l'homosexualité, continue de diviser les opinions à travers le monde, particulièrement la Sous-région.

10. Perspectives dans le domaine de la recherche en addictologie

La lutte contre la drogue étant une lutte extrêmement complexe, il serait intéressant de :

- créer un vaccin anti-addiction sélectif aux drogues de synthèse les plus toxicomanogènes afin de vacciner les personnes dépistées toxicomanes et celles qui sont à haut risque de contamination ;
- Produire et évaluer l'impact de la littérature (par exemples, poèmes et contes de sensibilisation aux méfaits de la drogue) dans la prévention contre la consommation abusive des drogues ;
- Créer et tester des scanners faciaux (à l'image des thermos flash au temps de COVID-19) pour un dépistage rapide du taux de drogues dans le sang ou de l'état toxicomane des personnes, qu'on peut, par exemple, utiliser à l'entrée des espaces publics notamment les salles de classe et aéroports.

Liens documentaires

Bilan 2022 des analyses de substances dans le cadre du dispositif SINTES. Notes de bilan, OFDT, 2023, 18 p ;

[Substances psychoactives, usagers et marchés :](#)

[Bilan 2022 du dispositif TREND.](#) Tendances, OFDT, 2023, n° 160, 8 p ;

[L'offre de stupéfiants en France en 2021.](#) Note de bilan. OFDT, 2022, 13 p ;

[Les drogues à 17 ans, analyse de l'enquête ESCAPAD 2022,](#) Tendances, OFDT, 2023, n° 155, 8 p ;

[Les drogues à 17 ans - Analyses régionales - Enquête ESCAPAD 2022 ;](#)

Rapport de résultats, OFDT, 2024, 66 p ;

[Les usages de substances psychoactives chez les collégiens et lycéens ;](#)

Note de résultats, OFDT, 2024, 17 p ;

[Profils et pratiques des usagers reçus en CAARUD en 2019 ;](#)

Tendances, OFDT, n° 142, 2020, 4 p ;

[Qualitative analysis of mental health service users' reported experiences of discrimination,](#) 2016;

https://www.unodc.org/res/WDR-2023/Special_points_F.pdf ;
https://cic.nyu.edu/wp-content/uploads/1662/65/rapport_wacd_-_juin_2014.fr_.pdf ;
<https://www.un.org/french/ga/20special/featur/demand.htm> ;
<https://news.un.org/fr/story/2023/03/1133332> ;
https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Can_Afr_FR_09_11_07.pdf ;
https://www.unodc.org/pdf/report_2001-06-26_1_fr/analysis_clandestine.pdf ;
https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Can_Afr_FR_09_11_07.pdf ;
https://www.unodc.org/westandcentralafrica/uploads/documents/WDR_2023_WCA_Messages_cles.pdf ;
https://www.unodc.org/pdf/report_2001-06-26_1_fr/analysis_clandestine.pdf ;
<https://www.ofdt.fr/heroine-et-opioides-synthese-des-connaissances-1729>.

MERCI

POUR VOTRE

AIMABLE ATTENTION !